



**REGLEMENT DES CHAMPIONNATS D'ALSACE DE MOTOCROSS
SAISON 2008**

1. Différents championnats

La Ligue Motocycliste Régionale d'Alsace met en compétition pour l'an 2008 les Championnats d'Alsace de Motocross suivants

Catégories	Classe	Motos	Licences	Autre règlement
Championnat 85cc	1	66 à 85cc-2 temps	NAM-NAC	Alsace-Lorraine
Championnat MX 2 (125cc)	2	100-125 cc-2 temps et 175-250cc-4 temps	NAC-NCA-Inter	Alsace-Lorraine
Championnat MX 1 (250/500cc)	3-4	175-500cc-2 temps et 290-650cc-4 temps	NCA-Inter	Alsace-Lorraine
Championnat Quad		125-750cc	NAC-NCA-Inter	Lorraine
Kids Motos		Jusqu'à 85cc-2 temps	NEA-NEB	Alsace-Lorraine
Courses de Promotions (sans classement cumulé)	2-3-4	100-500 cc-2 temps et 175-650cc-4 temps	NAC-NCA-NCB	Alsace-Lorraine

En dehors de ce règlement général et des règles fédérales, chaque catégorie respectera également le règlement mentionné dans la colonne « Autre règlement ».

2. Coureurs admis

Les pilotes régulièrement inscrits aux Championnats, licenciés dans un club alsacien et possédant un permis de conduire moto ou un Certificat d'Aptitude aux Sports Motocyclistes (CASM).

Rappel : tout pilote désirant changer de club devra demander par écrit un quitus à son club avant de s'inscrire dans un autre club.

3. Récompenses de fin de saison

Les pilotes suivants seront récompensés en fin de saison :

Championnat 85 cc : les 3 premiers Minimes, les 3 premiers Cadets

Championnat MX 2 (125cc) : les 3 premiers + le 1^{er} 125-2T

Championnat MX 1 (250/500cc) : les 3 premiers

Championnat Quad : les 3 premiers

Kids, voir règlement spécifique

La présence des pilotes récompensés est obligatoire lors de la remise des prix de la LMRA.

4. Engagements

4.1. Inscription au Championnat

Les pilotes désirant participer aux Championnats 2008, devront s'inscrire auprès de la Commission de Motocross. Les bulletins d'inscription et le calendrier seront transmis à tous les présidents de club et disponible sur le site internet de la LMRA. La date limite d'inscription sera précisée sur le bulletin d'inscription (le cachet de la poste faisant foi). Après cette date, une pénalité pourra être appliquée.

Le bulletin d'inscription est individuel. Il sera dûment rempli et retourné à l'adresse indiquée. La Commission confirmera l'inscription à chaque pilote et lui attribuera un numéro de course valable pour toute la saison, dans le cadre des courses de championnat. Les pilotes Promo se verront également attribué un numéro à l'année, valable dans les épreuves Promos ayant lieu dans la ligue d'Alsace, mais sans garantie hors de la ligue ou en cas de participation à une épreuve de championnat.

Pour son fonctionnement, la Commission de Motocross percevra 20 € par inscription.

4.2. Droits d'engagements

Voir règlements spécifiques.

4.3. Transpondeurs

Voir règlements spécifiques.

4.4. Sponsoring

Voir règlements spécifiques.

5. Déroulement

5.1. Généralités

La Commission de Motocross se réserve le droit de changer un pilote de catégorie (hormis les pilotes NCB de plus de 50ans), si son niveau de pilotage est manifestement différent des autres pilotes de la catégorie ou si l'une des catégories majeures (exemple MX 1) n'était pas complète. Elle pourra également modifier le nombre et la dénomination des catégories, en fonction du nombre d'inscrits.

Les changements de catégorie ou de cylindrée demandés en cours de saison par les pilotes seront soumis à l'appréciation de la Commission de Motocross. Dans ce cas, tous les points précédemment acquis par le pilote seront remis à zéro.

5.2. Championnat d'Alsace 85cc

Les points du barème ci-dessous seront attribués aux pilotes alsaciens, classés dans les 20 premiers du classement scratch (pilotes lorrains et alsaciens confondus) de chaque manche.

5.3. Championnat d'Alsace MX 2 (125cc) et MX 1 (250/500cc)

Les points du barème ci-dessous seront attribués aux pilotes alsaciens, classés dans le classement scratch de chaque manche.

5.4. Attribution des points

Barème des points :

Classement	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Points toutes catégories	25	22	20	18	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Les points seront attribués pour chaque manche figurant sur le rapport de clôture. Pour être classés, les pilotes devront franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes suivant l'arrivée du vainqueur.

Pour le classement général final, toutes les manches seront comptabilisées.

Les pilotes du Championnat 85, MX 2 (125), MX 1 (250/500 et Open) marquent des points dans une épreuve de niveau supérieur, le jour d'une épreuve de Championnat de Ligue, verront leurs points des manches valides de Championnat de Ligue suivantes doublés. Les catégories suivantes sont considérées comme épreuves de niveau supérieur : Grand-Prix, Championnat d'Europe, Elite, National 125, National 250/500, Championnat de France Junior, Championnat de France Cadet, Minivert, Championnat de France Super Cross, Coupe des Régions, Championnat de l'Est et Interligue 85cc.

Course de Promotion : les classements de la journée seront affichés; ils seront envoyés par le club organisateur, aux pilotes ayant joint une enveloppe timbrée à leur confirmation d'engagement.

5.5. Ex aequo

En cas d'ex aequo à la fin du Championnat, les pilotes seront départagés à la majorité des meilleures places. Si des ex aequo subsistent, par la meilleure place dans la dernière manche comptant pour le Championnat.

5.6. Courses de Promotion 125cc et/ou 250/500cc

Les pilotes de ces catégories indiqueront, lors du contrôle administratif, s'ils désirent ou non participer aux qualifications des Championnats 125 ou 250/500cc, sous de places disponibles, tel que prévu au §5.3.

Si l'organisateur prévoit d'organiser deux catégories Promos, il veillera à séparer les pilotes selon leur niveau de pilotage :

Promo A : pilotes expérimentés

Promo B : pilotes débutants

Les organisateurs veilleront à ne pas dépasser la capacité d'accueil de leur terrain, ni en nombre de pilotes, ni en nombre de catégories. Les pilotes de cette catégorie disputeront 2 manches de 15' + 1 tour lors de chaque épreuve. Un classement scratch par catégorie sera établi.

6. Officiels

6.1. Délégué

Un délégué de la Commission de Motocross sera présent à chaque épreuve. En cas d'empêchement, le Président de la Commission de Motocross désignera son remplaçant. Le délégué du Championnat sera chargé de gérer les qualifications : nombre de qualifiés, ordre des entrées en grille, validation et affichage de la liste des pilotes qualifiés. Il le fera, en collaboration avec l'organisateur, immédiatement après les contrôles administratifs. Il est également chargé d'afficher le classement provisoire avant le départ de l'épreuve, de communiquer les résultats au président de la Commission et au président de la Ligue. Il établira un rapport écrit sur le déroulement de l'épreuve. Ce rapport sera envoyé le lendemain de la course au Président de la Commission de Motocross. Le délégué de Ligue (ou FFM) est de droit président du jury; il doit être titulaire d'une licence de commissaire sportif ou supérieure valide.

6.2. Jury

Voir règlement spécifique.

7. Parcs coureurs

Voir règlement spécifique.

8. Règlements particuliers

Voir règlement spécifique.

9. Parc d'attente

Voir règlement spécifique.

10. Contrôle technique

Voir règlement spécifique.

11. Départs

Voir règlement spécifique.

12. Prix

Pour les différents championnats, notamment ceux courus en commun avec la ligue de Lorraine, les prix distribués lors de chaque épreuve sont ceux prévus dans les règlements spécifiques de chaque catégorie. Il n'y a pas d'obligation à primer spécifiquement les pilotes de la Ligue d'Alsace. Néanmoins, l'organisateur est libre de primer plus de pilotes que ceux prévus par les règlements.

En catégorie MX 1, prévoir 3 coupes au 3 premiers NCB, s'il y a lieu.

Pour les catégories Promos, prévoir au minimum 3 coupes aux 3 premiers de chaque catégorie.

L'organisateur veillera à distribuer des prix de taille et/ou de valeur en rapport avec chaque catégorie (Championnat plus important que Promo, par exemple)

La présence des pilotes récompensés est obligatoire lors de la remise des prix.

13. Sélection en équipe d'Alsace

Les sélections en équipe d'Alsace pour les Inter-Ligues, la Coupe des Régions ou le Championnat de l'Est seront décidées par la Commission de Motocross. Pour les Inter-Ligues, la sélection peut être revue épreuve par épreuve. Tout pilote inscrit en Championnat déclare par la même occasion accepter une éventuelle sélection en équipe d'Alsace. Seuls les pilotes de nationalité française peuvent être sélectionnés.

14. Réclamation

Voir règlement spécifique.

15. Litiges

Pour tous les litiges ne concernant pas l'épreuve proprement dite, les pilotes devront s'adresser à leur président de Club, qui transmettra à la Commission de Motocross.